



Synthèse de la réunion
des acteurs et partenaires
de l'action internationale

4 juillet 2016

I. LES MOTIVATIONS DES ACTEURS ESSONNIENS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Cette réunion a tout d'abord permis à l'ensemble des participants de réaffirmer et de partager **l'origine de leur engagement** dans la coopération internationale :

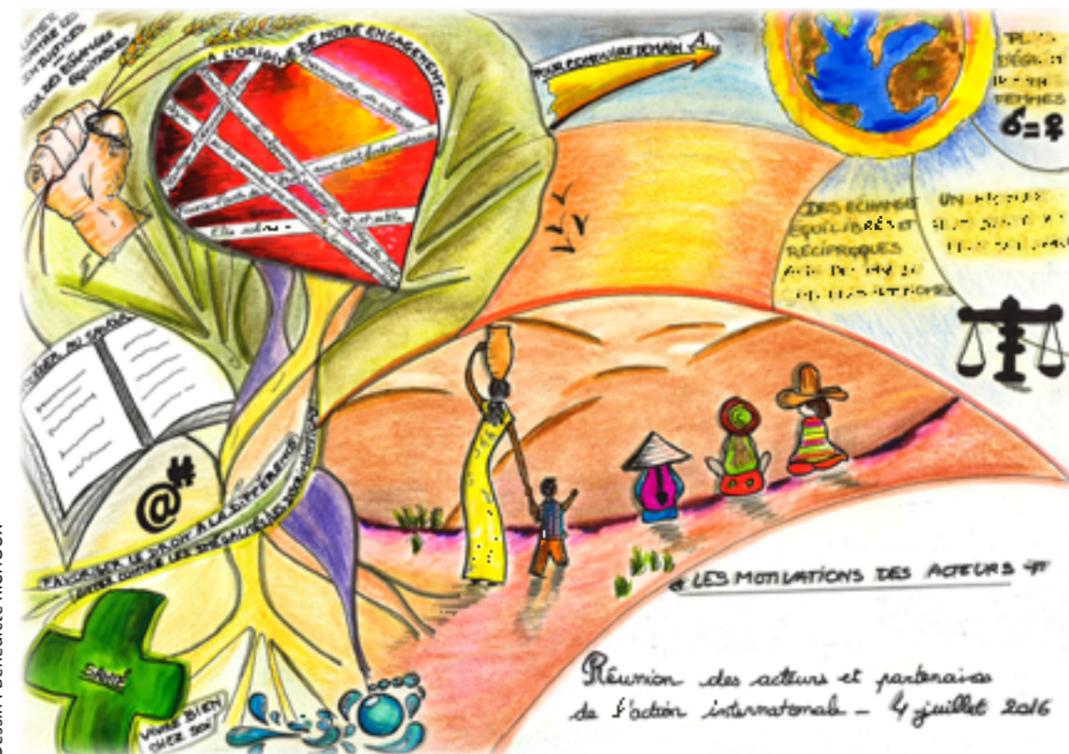
- ▶ **un engagement qui répond à une volonté** d'être utile, de partager, d'être solidaire et de transmettre des valeurs : fraternité, ouverture d'esprit, humilité, respect de la parole d'autrui, droit à la différence.
 - ▶ **une volonté** de favoriser l'accès de tous aux droits humains fondamentaux (santé, éducation, accès à l'eau, souveraineté alimentaire, culture) afin d'assurer une meilleure qualité de vie et de permettre aux gens de « vivre bien et dignement » chez eux.
 - ▶ **une volonté** de lutter contre les inégalités et les discriminations, l'injustice de la répartition des richesses dans le monde.
 - ▶ **une volonté** de partager des connaissances et des expériences, de transmettre des savoirs.
 - ▶ **une volonté** de découvrir et de faire partager d'autres cultures, d'autres modes de vie, afin de mieux se connaître et se comprendre, de retrouver les racines de son pays d'origine pour mieux se construire et mieux vivre ici.
 - ▶ **une volonté** de contribuer à un développement endogène des pays du Sud, dans le respect de leur culture et de leur environnement, d'aider à la construction de leur indépendance par rapport aux pays du Nord, de permettre des échanges équitables, une autonomisation des populations aidées, de valoriser les compétences locales.
 - ▶ **une volonté** d'agir sur les grandes questions sociales et environnementales contemporaines : l'immigration, qui doit rester un choix, la crise écologique et l'avenir de la planète.
- Cet engagement doit conduire, demain...
- ▶ **à un monde plus solidaire et plus juste** : plus de démocratie, un meilleur partage des richesses, de meilleures conditions de vie et un accès aux droits fondamentaux, une meilleure protection de l'environnement, la libre circulation des personnes, moins de corruption et l'arrêt des spoliations par les grands groupes internationaux ou les pays étrangers.
 - ▶ **à des échanges équilibrés et réciproques avec des pays du Sud qui auront gagné en autonomie** : dépasser l'urgence et parvenir à un partenariat d'égal à égal, aider les associations locales à prendre le relais, les populations à développer leurs propres actions, permettre aux gens de vivre dignement par le fruit de leur travail.
 - ▶ **à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.**

Le lundi 4 juillet 2016, Aurélie Gros, Vice-présidente en charge de la culture, du tourisme et de l'action extérieure, a réuni les acteurs et les partenaires essonniers de l'action internationale afin de conduire une concertation concernant les nouvelles orientations du Département sur cette politique. Elle a rappelé son attachement à l'écoute des partenaires associatifs et communaux, et a mis en valeur quelques axes prioritaires pour l'action du Département : développer l'attractivité du territoire, appuyer le développement des pays les plus pauvres, soutenir les acteurs locaux.

Les participants à cette réunion ont travaillé en petits groupes dans le cadre d'une animation « world café » et ont répondu collectivement aux 3 questions suivantes :

- ▶ qu'est-ce qui vous motive à vous engager dans l'action internationale aujourd'hui et demain ?
- ▶ quels sont les atouts de notre territoire en matière d'action internationale et les défis à relever ?
- ▶ quelles sont les actions concrètes à développer en matière de coopération internationale ? Comment le Département de l'Essonne peut-il y contribuer ?

Cette synthèse est issue de l'ensemble des réflexions et propositions produites à cette occasion, elle doit servir de base à la nouvelle déclinaison de l'appui du Département aux porteurs de projets locaux de coopération internationale.



II. L'ESSONNE, UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS

Interrogés sur les atouts de l'Essonne en matière d'action internationale, les participants à la réunion ont dressé le portrait d'un territoire bénéficiant de nombreuses richesses favorisant son ouverture au monde.

L'Essonne a ainsi été présentée comme...

► **Un territoire riche de sa population et de ses contrastes.** L'Essonne est perçue comme un territoire dynamique, riche d'une population aux origines diverses, d'un multiculturalisme qui pousse à l'échange. La présence de diasporas permet d'apporter une valeur ajoutée aux projets de coopération internationale, de développer des actions qui répondent aux besoins et réalités des bénéficiaires, d'assurer un meilleur suivi. La situation géographique du Département est considérée comme un atout, du fait de sa superficie, de la proximité de grandes infrastructures mais aussi de l'équilibre entre ville et campagne. La richesse du Département c'est aussi, pour un grand nombre d'acteurs, la présence des universités, le réseau culturel, le tissu économique, les pôles d'activités (santé, développement durable, technologies avancées). La recherche dans le domaine agricole, énergétique est également un atout.

► **Un territoire riche de son tissu associatif.** L'ensemble des participants à la réunion a mis en avant la richesse et la force du tissu associatif essonnien. Les associations sont engagées depuis longtemps, elles cumulent leur expérience à celle, de terrain, de leurs partenaires « là-bas », conduisent des actions diversifiées et sont prêtes à relever des défis. Les associations considèrent leurs actions comme complémentaires à celles du Département. La richesse de ce tissu associatif, c'est aussi l'engagement de ses bénévoles, d'origines diverses, très impliqués malgré un vieillissement et une difficulté à se renouveler.



► **Un territoire riche de l'engagement de ses institutions.** Les participants à la réunion ont largement salué la volonté politique du Département de l'Essonne à poursuivre son soutien aux porteurs de projets de coopération internationale (associations et communes) et à écouter ce que ces derniers ont à dire. L'appui du Département via son service de l'action internationale (ex CRESI), les formations d'accompagnement pour les associations, son soutien aux projets est complété par la présence sur le territoire de centres de ressources tels que Maison du monde (Évry) et l'aide logistique des collectivités. La baisse des fonds alloués par le Département aux acteurs de la coopération internationale a été déplorée. De même, il existe des attentes en termes d'élargissement de la coopération décentralisée du Département (ouvrir les portes à des pays qui n'ont pas encore bénéficié de coopération).

III. L'ESSONNE, UN TERRITOIRE QUI DOIT POURSUIVRE SON INTERNATIONALISATION

Fort de ces atouts, le Département peut aller plus loin dans l'ouverture du territoire à l'international, au travers de son action et de son appui aux acteurs locaux. Les participants à la réunion ont relevé plusieurs défis pour la poursuite de cette internationalisation.

► **Développer les moyens des acteurs de la coopération internationale.** Le premier défi auquel les acteurs de la coopération internationale sont confrontés est celui du développement de leurs ressources financières. De là une inquiétude face à la baisse du budget de l'action internationale du Département, une interrogation sur les alternatives possibles et une exigence de maintien de la qualité et de la pertinence des actions conduites. Il est demandé au Conseil départemental de prendre en compte les réalités locales et d'ouvrir les thématiques de ses appels à projets. Une inquiétude porte sur la continuité du soutien financier, même en cas d'alternance politique. À ce soutien financier, s'ajoute un besoin en termes de soutien technique : un centre de ressources dédié aux acteurs de la coopération internationale, des formations sur l'ingénierie de projets, sur la recherche de financements, des aides à l'organisation d'événements. L'autre défi auquel les associations sont confrontées est celui de la relève des

dirigeants et des bénévoles. Les moyens humains et les soutiens techniques et financiers doivent aider les acteurs locaux à poursuivre leurs actions et à répondre de manière efficiente aux besoins de leurs partenaires étrangers. L'importance de l'appui aux initiatives des communes a aussi été citée. La question de la visibilité des acteurs et des actions a été évoquée : une médiatisation, par la presse privée et la communication institutionnelle, doit permettre d'informer mais aussi de sensibiliser la société civile et les politiques.

► **Favoriser le partage entre les différents acteurs de la coopération internationale.** L'enjeu du partage des expériences, des connaissances, des compétences entre acteurs de la coopération internationale a été largement repris par l'ensemble des participants. Un échange, une collaboration entre associations doivent être créés, qui peuvent prendre plusieurs formes : plateforme de « survie » de la coopération internationale, déclinée par territoires, bourse de compétences,

mise en réseau entre associations et collectivités territoriales. L'objectif est de pouvoir communiquer sur les pratiques, les échecs, les réussites, notamment les initiatives financières, voire mutualiser les moyens et monter des projets communs entre plusieurs associations.

► **Mobiliser les ressources du territoire.** Atouts du territoire, le tissu économique, les universités, les grandes écoles, les pôles d'excellence doivent pouvoir participer à l'action internationale du Département et des acteurs locaux. Leur mobilisation est un enjeu important, en termes de moyens financiers et d'expertise (Responsabilité Sociétale des Entreprises, ressources éducatives, jumelage d'établissements

scolaires). Autre enjeu important, la mobilisation de la jeunesse, en adaptant les discours, les modes de faire et la communication.

► **Poursuivre l'action du Département.** Dans le contexte social actuel (sécurité, attentats), la poursuite des actions à l'international est essentielle. C'est un levier de formation citoyenne, d'éducation, porteur de tolérance. Les acteurs attendent du Conseil départemental qu'il fasse repartir ses coopérations décentralisées en sommeil et qu'il élargisse ses zones d'intervention (notamment vers les zones de conflits) et ses moyens d'action (jumelages triangulaires, chantiers humanitaires réciproques).



IV. L'ENGAGEMENT ATTENDU DU DÉPARTEMENT

Après avoir identifié les atouts et les défis du territoire à l'international, les acteurs ont réfléchi à des actions concrètes à développer en matière de coopération internationale et sur la façon dont le Département de l'Essonne pourrait y contribuer.

Les acteurs de la coopération internationale ont formulé le souhait de pouvoir **poursuivre leurs projets auprès de leurs partenaires**. Favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux de l'être humain reste le dénominateur commun : l'éducation (aider à la scolarisation, motiver la lecture, développer l'accès à la culture), la santé (éducation à l'hygiène, développement des dispensaires), l'eau (gestion de l'eau potable, lutte contre les inondations), la souveraineté alimentaire (développement de l'agriculture, de la pisciculture et du maraîchage), l'environnement (énergie durable, gestion des déchets, lutte contre la déforestation), le développement économique (soutien aux coopératives, formation professionnelle), le développement numérique. Cette approche doit s'appuyer sur les partenaires locaux, dans un objectif de montée en compétence et d'autonomisation par rapport à l'aide apportée par le Nord. Pour cela, les acteurs essonniers de la coopération internationale attendent un accompagnement spécifique du Département, se déclinant en plusieurs propositions d'actions.

► **Le Département appuie financièrement les porteurs de projets locaux.** Les attentes sont fortes sur le financement des projets. À cette fin, le souhait d'une augmentation du budget de l'action internationale du Département est rappelé. Ce financement doit pouvoir porter sur des projets concrets, qui aboutissent à une autonomisation des partenaires, et prendre en compte les calendriers et les contraintes des acteurs. Le Département pourrait opérer un contrôle de financements, voire assurer le suivi et l'évaluation des actions sur place. Il y a également une attente sur un accompagnement à la recherche de financements extérieurs.

► **Le Département appuie méthodologiquement les porteurs de projets locaux.** L'appui méthodologique du Département doit aider les acteurs dans le montage de leurs projets : constituer les dossiers, donner les moyens d'une pérennisation des projets. Cet appui passe par la mise en place de formations spécifiques à

destination des acteurs essonniers : formations méthodologiques mais aussi en valorisation de projets, en gestion administrative. Le Département doit aussi aider, ou au moins inciter, à la formation des acteurs sur le terrain. Cet appui pourrait prendre la forme d'un centre de ressources de la coopération internationale. Le Département est également attendu sur un soutien aux élus, en particulier sur les problèmes de droit international, une simplification des démarches administratives, des aides à l'obtention des visas des partenaires étrangers.

► **Le Département favorise la mise en réseau et le partage de connaissances.** À court terme, le Département doit permettre le partage d'expériences des différents acteurs de la coopération internationale (associations et communes) en favorisant leur mise en réseau par thématique et par secteur géographique, avec l'organisation de réunions spécifiques, d'un évènement de la solidarité interna-

tionale (du type Forum) voire la création d'un lieu de rencontre (maison de l'action internationale ou espace dématérialisé sur internet). Cette dynamique doit aider les associations de même nature à mutualiser leurs compétences, voire leurs actions. Elle pourrait conduire à la mise en place par le Département d'une banque de compétences. À moyen terme, ces rencontres et ces échanges inter-associatifs doivent permettre de consolider et pérenniser les projets par une transmission des savoirs. La création d'une plateforme de coopération est évoquée afin d'aider dans l'élaboration des projets et leur évaluation. Cet échange de savoirs doit également passer par la mobilisation de la richesse agricole et scientifique du territoire. À long terme, le Département doit créer une synergie entre projets associatifs et projets départementaux de coopération décentralisée afin d'aller plus loin dans le partage d'expériences. Un expert, généraliste et/ou thématique, pourrait être sollicité pour accompagner les acteurs locaux.

► **Le Département mobilise les différents acteurs du territoire en faveur de coopération internationale et favorise les synergies.** Le Département peut jouer un rôle pour l'internationalisation de l'Essonne en mobilisant de nouveaux acteurs et favoriser la création de synergies avec les porteurs de projets de coopération internationale. Des attentes sont exprimées sur le développement de partenariats avec les collèges et lycées agricoles, la mobilisation des diasporas, la sensibilisation de la jeu-

nesse, le développement de nouveaux jumelages entre communes, collègues. À long terme, il est souhaité que le Département développe des apprentissages à la citoyenneté et renforce les échanges culturels.

► **Le Département communique et concerté.** Les attentes sont fortes en termes de visibilité des actions conduites et de communication. Un appui du Département est attendu à ce niveau. Plusieurs propositions ont été formulées : un parrainage du Département sur certaines actions, avec une publication via des canaux de communication spécifiques (supports traditionnels de communication du Département mais aussi de nouveaux supports comme une newsletter, un site internet de l'action internationale), la création d'expositions itinérantes, l'appui à des projets audiovisuels, l'organisation d'évènements dédiés. La concertation des acteurs doit se poursuivre, se régulariser.

► **Le Département fait évoluer sa politique d'action internationale.** Des attentes spécifiques en matière d'action directe du Département ont également été évoquées. De manière générale, une poursuite voire un développement de l'action internationale du Département sont attendus. À ce titre, le Département peut diversifier ses modes d'intervention : développer de nouveaux partenariats (la Palestine a été citée à plusieurs reprises), mettre en place des chantiers d'insertion, participer ou aider à l'organisation de la Semaine de la solidarité internationale, sensibiliser les Essonnais.

L'ensemble de la réflexion menée le 4 juillet 2016 a fait émerger des pistes d'actions pour le Département, à court, moyen et long terme. C'est dans la continuité de ce travail de concertation que les acteurs et partenaires de l'action internationale sont invités lors d'une seconde réunion, le 22 novembre 2016, à découvrir et à prioriser les propositions retenues par le Département.